

Arrêté nommant une membre de la commission de surveillance du notariat

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 25 de la loi sur notariat (LN) du 26 août 1996;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Madame Katherine Swann, juriste au service juridique de l'État de Neuchâtel, est nommée membre suppléante de la commission de surveillance du notariat pour la fin de la période de législature 2017 à 2021.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 21 octobre 2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND